

S'IMPLANTER EN REPUBLIQUE TCHEQUE

Janvier 2015



MAZARS EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

MAZARS EST UNE ORGANISATION INTERNATIONALE, INTÉGRÉE ET INDÉPENDANTE, SPÉCIALISÉE DANS L'AUDIT, LE CONSEIL ET LES SERVICES COMPTABLES, FISCAUX ET JURIDIQUES. AU 1ER JANVIER 2015, MAZARS ET SES CORRESPONDANTS FÉDÈRENT LES EXPERTISES DE PLUS DE 14 000 PROFESSIONNELS ET SERVENT LEUR CLIENTS – GRANDS GROUPES INTERNATIONAUX, PME, INVESTISSEURS PRIVÉS ET ORGANISMES PUBLICS - DANS 92 PAYS DONT 73 VIA DES BUREAUX INTÉGRÉS À SON PARTNERSHIP ET 19 CORRESPONDANTS. LE GROUPE DISPOSE D'UNE COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE DANS 18 AUTRES PAYS PAR LE BIAIS DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE PRAXITY.



SOMMAIRE

1. Structures juridiques	04
2. Restrictions pour les entreprises étrangères	06
3. Incitations à l'investissement	06
4. Fiscalité	08
5. Permis de travail et visas	10
6. Règlementation comptable	12

Les informations de cette brochure sont présentées pour information uniquement. Mazars décline toute responsabilité pour ces informations et/ou l'application de celles-ci. Propriété de Mazars – Tous droits réservés (Janvier 2015).

STRUCTURES JURIDIQUES

Les personnes physiques et morales sont autorisées à exercer leur activité commerciale en République tchèque sous l'une des formes juridiques suivantes.

Il n'existe en règle générale **aucune limite de participation** dans une entité juridique tchèque. Les citoyens / entreprises de nationalité étrangères peuvent établir en République tchèque des joint-ventures tout comme des succursales en propriété exclusive.

Les types d'entreprises possibles sont : société par actions, société à responsabilité limitée, société en commandité et société en nom collectif.

Les **sociétés par actions** et les **sociétés à responsabilité limitée** sont les deux types de sociétés les plus répandues dans le domaine des activités commerciales; toutes deux sont soumises au dépôt obligatoire d'un capital déclaré minimum.

Une société par actions peut être constituée par une ou plusieurs personnes morales ou physiques. Le capital minimum exigé est de 2 millions CZK ou 80.000 EUR.

- Une société à responsabilité limitée peut être constituée par une ou plusieurs personnes morales ou physiques. Le capital minimum pour une société à responsabilité limitée est de 1 CZK.
- Depuis le 1er janvier 2014 les sociétés à actionnaire unique peuvent elles-mêmes être détenues par d'autres sociétés du même type.

Outre les sociétés, **il est possible d'exercer une activité commerciale sous les formes juridiques suivantes : coopérative, succursale, société européenne (Societas Europaea) et groupement européen d'intérêt économique. Par ailleurs une association peut aussi exercer une activité commerciale, mais seulement dans le cadre d'une activité secondaire.**

La succursale (d'une personne morale) n'est pas une entité légale distincte en République tchèque, ainsi toute activité de la succursale est considérée comme une activité de la société mère. Une succursale immatriculée peut en général exercer son activité commerciale sous les mêmes conditions et dans les mêmes domaines qu'une société tchèque.

Une entité étrangère est autorisée à exercer ses activités commerciales en République tchèque à partir du jour où cette entité ou sa succursale est immatriculée au registre du commerce et cette autorisation couvre toutes les activités commerciales déclarées au Registre du commerce par cette entité ou sa succursale enregistrée. Les entreprises, les coopératives, ainsi que les succursales et les actionnaires uniques non-ressortissants de l'UE ou de l'EEE doivent être inscrits au Registre du commerce.

Avant son inscription au Registre du commerce, une personne morale tchèque ou la succursale d'une entité étrangère doit suivre certaines procédures qui comprennent, notamment, **l'obtention d'une licence commerciale ou autre permis commercial, la nomination de représentants légaux, et le dépôt du capital social minimum** (le cas échéant).

Une autorisation spéciale peut être nécessaire pour mener des activités dans certains domaines qui ne sont pas régis par le régime général des licences commerciales. Les domaines assujettis à la réglementation par une loi spéciale incluent, entre autres, certains services financiers (tels que les banques, les courtiers en valeurs mobilières, les compagnies d'assurance, les fonds d'investissement, les sociétés d'investissement / fonds communs de placement et les fonds de retraite), le domaine de la télécommunication, les services publics, les produits pharmaceutiques, l'audiovisuel, le marché du jeu et les ressources humaines (recrutement, chasseur de têtes, etc.).

RESTRICTIONS POUR LES ENTREPRISES ENTRANGERES

La loi tchèque, les traités de protection des investissements et le traité instituant l'Union européenne (relatif aux États membres de l'UE) garantissent le droit de rapatrier les bénéfices à l'étranger.

Des Accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements ont été signés avec un grand nombre de pays.

(Liste des accords bilatéraux sur www.mfcr.cz.)

INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT

Le **système d'incitation à l'investissement** est prévu par le système juridique tchèque. La loi sur les incitations aux investissements (loi n ° 72/2000 Coll.) a été soumise à discussion auprès de la Commission européenne et est en conformité avec la réglementation européenne sur les aides d'État.

Les entreprises établies en République tchèque peuvent aussi obtenir un soutien financier des **Fonds structurels de l'UE**.

INCITATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Incitation fiscale:

Allègement de l'impôt sur les sociétés jusqu'à 10 ans pour les nouvelles sociétés;
Allègement fiscal partiel pour un maximum de 10 ans pour les entreprises existantes.

Les projets qui répondent aux conditions minimales requises par la Loi reçoivent une aide fiscale sous forme d'un allègement de l'impôt sur les sociétés pour une période de 10 ans. En outre, elles sont disponibles pour les entreprises industrielles, les centres technologiques et les centres de services (implantés hors de la région de Prague).

La limite maximum de l'incitation est de 25% des coûts associés (le prix d'acquisition des biens achetés dans le cadre du projet ou les coûts salariaux dans certains cas).

Subventions à la création d'emploi:

Soutien financier pour la création de nouveaux emplois (200.000 CZK par employé). Ces subventions sont disponibles uniquement dans les régions avec un taux de chômage au moins 50% plus élevé que la moyenne nationale.

Subventions à la formation et à la reconversion professionnelle:

Soutien financier pour la formation et la reconversion professionnelle de nouveaux employés (subvention de base jusqu'à 25% du coût total de la formation et de la reconversion professionnelle, dans les régions où le chômage est au moins 50% plus élevé que la moyenne nationale ; subventions plus élevées pour les petites et moyennes entreprises et pour la formation et la reconversion professionnelle des personnes handicapées).

Support du site:

Transfert du foncier public à un prix favorable.

Subventions à l'achat d'actifs:

Soutien financier au capital engagé disponible uniquement pour les projets d'investissement stratégiques jusqu'à 5% des coûts, en plus des incitations aux investissements standards ; jusqu'à 7% pour les centres technologiques.

Remarque:

Un nouvel amendement à la Loi sur les subventions aux investissements est en cours de validation et inclut des plafonds plus avantageux pour les subventions (qui devraient entrer en vigueur en 2015).

Pour plus d'informations veuillez consulter www.czechinvest.org ou contacter Mazars.

Taux d'imposition des sociétés

Taux légal	Surtaxe	Impôt local	Taux effectif	Impôt des succursales
19	--	--	19	19

Le taux d'imposition est le même tant pour les succursales que pour les entreprises.

Taux de retenue à la source sur les dividendes: 0 / 15 /35

Les dividendes versés aux résidents comme aux non-résidents sont assujettis à un impôt à la source de 15%, à moins que le taux ne soit réduit en vertu d'une convention fiscale applicable. Un taux spécial de 35% est applicable aux résidents des Etats qui ne sont pas membres de l'UE ou avec lesquels la République tchèque n'a pas conclu de convention de double imposition ou un contrat d'échange de renseignements en matière fiscale.

En vertu du régime mère-fille de l'UE, les dividendes versés par une société tchèque à une société mère (telle que définie dans la directive) située dans un autre État membre de l'UE, sont exemptés de retenue à la source si la société mère détient au moins 10% des parts de la société fille, et ce au cours d'une période ininterrompue d'au moins 12 mois. Depuis 2009, l'exonération s'applique aussi aux dividendes versés aux sociétés mères établies en Islande, en Norvège et en Suisse. En outre, les dividendes sont exonérés s'ils sont payés à une société qui:

- Est résidente fiscale dans un pays hors-UE avec lequel la République tchèque a conclu une convention fiscale;
- Est enregistrée sous une forme juridique spécifique;
- Répond aux conditions d'exonération selon la Directive mère-fille de l'UE;
- Et est assujettie dans son pays à un impôt similaire à l'impôt tchèque sur le revenu avec un taux d'au moins 12%.

FISCALITÉ

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

Pour 2015, les taux suivants sont appliqués:
le taux standard (21%) et deux taux réduit (15% ou 10%).

Le taux réduit 10% s'applique aux produits alimentaires pour enfants en bas âge, certains produits médicaux, certains livres, aux partitions de musique et aux produits alimentaires pour les personnes ne tolérant pas le gluten tandis que le taux réduit à 15% s'applique, par exemple, aux aliments, aux logements et à certains produits médicaux/hygiéniques.

Les exonérations sur les dividendes ne s'appliquent pas si la société fille ou la société mère:

- Est exonérée d'impôt sur les sociétés ou impôts similaires;
- Peut choisir une exonération ou rabatement similaire sur l'impôt sur les sociétés ou impôts similaires;
- Est sujette à un taux de 0% pour l'impôt sur les sociétés ou impôts similaires.

Taux de retenue à la source sur les redevances: 0 / 15 / 35

Une retenue à la source de 15% est appliquée sur les intérêts versés à des non-résidents, sauf si ce taux est réduit en vertu d'une convention fiscale applicable, ou si le paiement est effectué à une société associée remplissant les critères définis par la Directive de l'UE sur les intérêts et les redevances. Un taux spécial de 35% est applicable aux résidents des Etats qui ne sont pas membres de l'UE ou avec lesquels la République tchèque n'a pas conclu de convention de double imposition ou un contrat d'échange de renseignements en matière fiscale.

PERMIS DE TRAVAIL ET VISAS

Visa:

Les citoyens de l'UE n'ont pas besoin de visa pour voyager en République tchèque, cependant, si leur séjour dépasse trente jours consécutifs, ils doivent s'enregistrer auprès de la Police des étrangers. Les citoyens de certains pays hors-UE peuvent être tenus d'obtenir un visa avant d'entrer en République tchèque. En outre même si

les citoyens de certains pays de l'EEE ou hors-UE n'ont pas besoin de visa en cas de voyage à des fins touristiques, dans la plupart des cas, un visa est cependant requis pour être autorisé à travailler en République tchèque.

Permis de travail:

Les ressortissants des pays de l'UE et de l'EEE n'ont pas besoin de permis de travail pour travailler en République tchèque. A contrario, les ressortissants de pays hors-UE ont généralement besoin d'obtenir un permis de travail (avec certaines exceptions - conjoint d'un citoyen de l'UE/EEE, titulaire d'une maîtrise d'une université tchèque, etc.). Les employeurs tchèques sont toutefois tenus d'informer l'Agence nationale tchèque pour l'emploi du recrutement d'étrangers autorisés à travailler sans permis de travail. La déclaration doit être déposée au plus tard au premier jour d'entrée en vigueur du contrat de travail.

Permis de séjour:

Les citoyens des pays de l'UE/EEE doivent s'inscrire auprès de la Police des étrangers si leur séjour en République tchèque dépasse trente jours consécutifs. Ils peuvent aussi faire une demande de permis de séjour d'un ressortissant de l'UE/EEE, dont la validité est plus longue. Avant leur entrée en République tchèque, les citoyens de pays hors-UE/EEE doivent être détenteurs d'un visa ou permis de séjour de courte durée (jusqu'à 90 jours de séjour) ou de longue durée (jusqu'à un an de séjour) en fonction de l'objet de leur séjour. Le visa/permis de séjour est émis par une ambassade tchèque dans le pays de leur résidence ou dans certains cas par n'importe quelle ambassade tchèque. Le visa pour un séjour de longue durée peut être ultérieurement prolongé et converti en permis de séjour permanent, délivré par le ministère tchèque de l'Intérieur. Enfin, un nouveau document portant le nom de Carte d'employé joint permis de travail et visa/permis de séjour, il a été introduit par la législation tchèque en 2014, et devrait être à l'avenir utilisé pour la plupart des cas d'emploi de ressortissants de pays hors-UE/EEE.

REGLEMENTATION COMPTABLE

En République tchèque, la réglementation comptable est régie par la **Loi sur la comptabilité et les normes afférentes**:

- Loi sur la comptabilité
- Décret sur l'application de la Loi sur la comptabilité pour les entrepreneurs utilisant la comptabilité en partie double
- Décret sur l'application de la Loi sur la comptabilité pour les banques
- Décret sur l'application de la Loi sur la comptabilité pour les compagnies d'assurance
- Décret sur l'application de la Loi sur la comptabilité pour les compagnies d'assurance santé

L'obligation de tenir des comptes s'applique uniquement aux entités comptables, y compris les personnes morales ayant un siège social en République tchèque, et les entités étrangères, si elles exercent des activités commerciales en République tchèque ou exercent une autre activité conformément à la législation spécifique. Les normes comptables tchèques pour les entreprises spécifient les obligations des entités comptables.

Certaines entreprises sont obligées de tenir une comptabilité et établir des comptes conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Il s'agit des sociétés dont les titres ont été admis aux négociations sur un marché réglementé de l'un des États membres de l'UE. La décision d'utiliser les IFRS pour la tenue comptable

et l'établissement des comptes individuels peut également être retenue si les comptes consolidés de la maison mère suivent les IFRS:

- Normes comptables internationales IAS/IFRS («Full IFRS»),
- Normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par la Commission européenne.

La comptabilité se compose:

- D'un bilan,
- D'un compte de résultat,
- D'une annexe pour expliquer et compléter les informations contenues dans le bilan et le compte de résultat

L'état financier peut également inclure un aperçu des flux de trésorerie et des mouvements de capitaux propres.

Les états financiers sont établis au jour de clôture du bilan. Les entreprises tenues de faire vérifier leurs comptes par un commissaire aux comptes doivent également produire un **rapport annuel**.

Les états financiers et le rapport annuel sont publiés au **Registre du commerce**. Les entreprises doivent archiver ces documents pour une durée d'au moins dix ans.

Selon la loi tchèque, les **comptes** des entreprises suivantes doivent être vérifiés par un commissaire aux comptes, sauf indication contraire:

- i. **Les sociétés par actions**, si, au jour de clôture au moins un des trois critères suivants sont dépassés depuis 2 années consécutives:
 - o Actif total de plus de CZK 40 000 000,
 - o Chiffre d'affaire annuel de plus de CZK 80 000 000,
 - o Moyenne de plus de 50 salariés au cours de la période comptable, calculée selon la méthode prévue par la législation spécifique,
- ii. **Les autres entreprises et les coopératives**, si, au jour de clôture au moins deux des trois critères ci-dessus sont dépassés depuis 2 années consécutives; pour les coopératives un «employé» désigne également un membre de la coopérative;
- iii. Les personnes physiques qui remplissent les critères applicables aux autres sociétés et coopératives ;
- iv. Les entreprises ayant cette obligation en vertu de la législation spécifique.

La réalisation des audits légaux est régie en République tchèque par la **Loi sur les Commissaires aux comptes**.

Le **Conseil National des Commissaires aux Comptes** est l'institution qui supervise la Chambre des commissaires aux comptes de la République tchèque et les activités des commissaires aux comptes.

La vérification des comptes est effectuée conformément aux dispositions du **Code de déontologie** et des **Normes internationales d'audit** (ISA) telles que modifiées par la Commission européenne et les normes émises par la Chambre des commissaires aux comptes de la République tchèque.



Mazars est présent sur les 5 continents.

CONTACTS

Mazars in Czech Republic

Pobřežní 620/3

Praha 8

186 00

Nicolas Candy

Partner

E-mail: nicolas.candy@mazars.cz

Tel.: +420 224 835 730